



EUNOMIA ASSUR

ASSURANCES BIENS & PERSONNES

PLAN DE GARANTIE SANTÉ ARTICLE 46

	Formule de base
Hospitalisation	
Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Chirurgie - Obstétrique	100%
- Anesthésie	100%
Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Chirurgie - Obstétrique	100%
- Anesthésie	100%
Frais de séjour	100%
Transport du malade	100%
Forfait journalier hospitalier - durée illimitée	Rbt intégral
Optique	
Équipements 100% santé :	
Équipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé (classe à prise en charge renforcée)	
- Renouvellement tous les 2 ans	
- Un équipement de deux verres de classe A + monture de classe A	Rbt intégral
- Une monture de classe B (associée à deux verres de classe A)	100 €
Équipements hors 100% santé :	
Équipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du panier libre	
- Renouvellement tous les 2 ans	
- Deux verres simples + monture	100 €
- Un verre simple et un verre complexe + monture	150 €
- Un verre simple et un verre ultra complexe + monture	150 €
- Deux verres complexes + monture	200 €
- Un verre complexe et un verre ultra complexe + monture	200 €
- Deux verres ultra complexes + monture	200 €
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100%
+ forfait par an et par bénéficiaire	100 €
Dentaire AVEC plafond annuel - Forfait distinct par actes non remboursés Ss - Version c	
Soins et prothèses 100% santé	
Actes prothétiques entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé sans reste à charge pour l'assuré (classe à remboursement renforcé)	Rbt intégral
Soins	
Soins dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention, remboursés par la Sécurité sociale	100%
Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% santé et entrant donc dans le champ des paniers honoraires modérés ou libres	100%
Prothèses	
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale hors du panier de soins 100% santé et entrant donc dans le champ des paniers honoraires modérés ou libres	125%
Orthodontie	
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	125%
Soins courants - Version b	

EUNOMIA ASSUR

SAS au capital de 1 000 € | 31, avenue Jean Médecin - 06000 Nice | RCS Nice n°885 178 038

Tél. : 04.93.88.14.65 | Mail : contact@eunomia-assur.com

Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Médecins	100%
- Radiologie - Imagerie - Échographie	100%
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	100%
Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Médecins	100%
- Radiologie - Imagerie - Échographie	100%
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	100%
Hospitalisation à domicile	100%
Analyses et examens de laboratoire	100%
Honoraires paramédicaux	100%
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	
- à 65%	100%
Matériel médical	
Prothèses et appareillage orthopédique, capillaire	100%
Aides auditives	
Équipements 100% santé	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale de Classe 1 entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé (classe à remboursement renforcé)	Rbt intégral
Équipements hors 100% santé	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale hors panier de soins 100% santé (Appareil de classe 2 à prix libre)	100%
Accessoires, piles, entretien et réparations remboursés par la Sécurité sociale	100%
Assistance	oui

Les garanties du contrat décrites ci-dessous respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. Les contrats s'adapteront donc automatiquement aux évolutions législatives et réglementaires liées aux contrats "responsable".

Vos garanties prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau des garanties ci-dessous. Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme « Remboursement intégral » (ou Rbt Intégral), les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), du remboursement du TM (Ticket modérateur) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de celle-ci. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés, des Prix Limites de Ventes (PLV) et Honoraires Limites de Facturation (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur.